

## **Modernisation de l'Assurance Maladie**

### **Compte-rendu synthétique de la deuxième réunion du groupe de travail N°2**

#### **Répartition géographique de l'offre de soins,**

**Jeudi 11 mars 2004**

#### **I - Démographie, formation et développement de l'attractivité des professions de santé.**

Malgré des difficultés parfois majeures en fonction des disciplines et de la géographie, il apparaît nécessaire d'anticiper les flux démographiques et la réponse aux besoins de soins lors de la fixation des *numerus clausus*, et ce, quelque soit la profession de santé concernée. Cette anticipation doit également prendre en compte le principe de la libre circulation des professionnels de santé en Europe et le fait qu'un nombre non négligeable de professionnels formés en Europe, souvent de nationalité française, sont ensuite demandeurs d'autorisations exceptionnelles d'exercice en France.

De même, les perspectives de délégations de tâches dessinées par le rapport Berland, méritent d'être étudiées, à la condition toutefois de préserver l'adéquation du niveau de compétence requis des professionnels.

Le développement de l'attractivité professionnelle et territoriale passe en premier lieu par la mise en œuvre de mesures incitatives, à la fois pour attirer les jeunes professionnels, mais aussi aider au maintien des professionnels déjà installés, ou attirer des professionnels déjà aguerris mais souhaitant évoluer dans leur carrière. Il s'agit, par exemple, pour les médecins, de permettre la création des cabinets secondaires et le recours à des collaborateurs.

Peut-être peut-on s'interroger sur l'efficacité à moyen terme d'une incitation financière basée sur l'instauration de primes, non pérennes. La réflexion sur des modes de rémunération différenciés en fonction des territoires pourrait ainsi être approfondie. Les différentes solutions sont examinées :

- différenciation par des forfaits,
- différenciation par des tarifs
- mesures fiscales
- conventionnement sélectif/sélectivité du conventionnement

A ce stade, aucune de ces solutions n'obtient l'unanimité. Les mesures d'incitation financière à l'installation font actuellement l'objet d'une mise en œuvre à l'échelle des régions qui passe en premier lieu par la définition des territoires particulièrement touchés par les problèmes de démographie des professionnels de santé (territoires ruraux, péri-urbains).

Cependant, plus qu'un problème financier, les professionnels mettent l'accent sur l'efficacité de mesures d'amélioration de la qualité de vie professionnelle et personnelle. Celles-ci concernent un allègement des tâches administratives. Elles dépendent également d'une

réflexion politique globale en terme d'aménagement du territoire qui préserve, dans les territoires isolés, des infrastructures jugées indispensables à la sédentarisation des professionnels et de leurs familles.

## **II – La réorganisation globale du système de santé**

L'enjeu est en effet au premier chef celui d'une réorganisation globale du système de santé. Du fait tout d'abord des problèmes de financement : ceux-ci se posent à court terme et doivent recevoir des réponses de court terme, mais ils sont également un élément essentiel de la problématique de moyen et long termes.

Surtout, du fait de la forte évolution de l'état de santé de la population et des modes de prise en charge, telle que l'organisation des soins, historiquement centrée sur la prise en charge des pathologies aiguës, doit maintenant et à l'avenir être adaptée à la prise en charge des pathologies chroniques.

Cette évolution nécessaire du système de santé peut conduire à la définition de prestations de soins globales, pluridisciplinaires et coordonnées et être accompagnée d'un redéploiement des financements.

Elle emporte une **évolution des missions, des compétences, voire des modes de rémunération des professionnels de santé** : l'exercice des professionnels de santé s'enrichit de missions de prévention, de coordination, d'éducation thérapeutique, il concerne l'accompagnement des malades chroniques dans le champ du médico-social, celui des personnes âgées et des personnes en fin de vie. Cette évolution requiert une réflexion sur la formation initiale et l'actualisation des compétences au sein de travaux en réseaux. Elle peut également emporter des conséquences sur la rémunération des professionnels de santé, qui pourrait aller au-delà de l'acte, jusqu'au forfait.

La réorganisation du système de soins doit s'appuyer **sur une vision prospective et anticipatrice du besoin de santé et sur des objectifs de santé publique**. Ces objectifs de santé publique font l'objet d'une identification au niveau national et sont priorisés. Il paraît important qu'ils intègrent également les questions liées à la santé au travail. Il ne s'agit cependant pas là de créer une nouvelle instance ou structure, mais de mieux tirer parti de l'existant et notamment des travaux du Haut Conseil, des Conférences nationale et régionales de santé publique, du Conseil économique et social.

La démarche de réorganisation globale du système de soins requiert également une réflexion approfondie sur le niveau territorial le plus pertinent. Celui-ci doit permettre une réponse aux plus près des besoins de la population. Il doit également permettre l'expression et la mobilisation des intelligences et compétences locales. La région paraît à cet égard comme un niveau territorial pertinent pour la définition d'une organisation des soins adaptée aux caractéristiques démographiques, épidémiologiques et socio-économiques des populations. Il faut cependant veiller tout particulièrement aux modalités de financement de ce système, dans la mesure où la capacité contributive des régions est variable, ce qui pourrait induire une inégalité d'accès aux soins au sein de la population.

Cette démarche requiert également une réflexion méthodologique particulière sur la déclinaison des objectifs de santé publique et des besoins de santé des populations en système d'organisation des soins.

Elle demande surtout de responsabiliser les acteurs et d'optimiser les outils existants. Avant de créer de nouvelles structures ou dispositifs, de mobiliser de nouvelles ressources, il est essentiel de mieux utiliser, notamment par une coordination plus efficace, les outils de la réorganisation.

Les études épidémiologiques existantes, même si elles sont encore insuffisantes et méritent d'être développées, apportent un certain nombre d'informations sur le besoin de soins. Il faut également réfléchir à l'extension du champ des SROS. La circulaire relative à l'élaboration des SROS de troisième génération (circulaire N° 101/DHOS/O/2004 du 5 mars 2004) donne en ce sens un certain nombre de recommandations aux ARH, mais la question se pose de l'élargissement de leur champ de compétence, au-delà des établissements de santé. De même, les projets d'établissement, les réseaux de santé, le dossier médical partagé sont autant d'outils existants, riches de par leur contenu et l'implication des professionnels qu'ils supposent, mais par trop limités dans leur champ. Il paraît ainsi indispensable de réfléchir à l'élargissement de leur portée car ils paraissent des outils pertinents de la réorganisation globale du système de soins centrée sur la prise en charge du patient.

Dans cette perspective, la notion de diagnostic partagé doit certainement être précisée, tant sur les modalités de son élaboration entre les différents acteurs locaux du territoire, que sur sa place dans la définition, ensuite, de l'organisation des soins.

De même, la réflexion doit permettre d'approfondir la notion de contrat. Le contrat apparaît comme une modalité pertinente au regard des enjeux et indispensable car le volontariat ne suffit pas. Le contrat oblige les parties – décideurs, financeurs, professionnels de santé - au respect de leurs termes. La question de l'égalité d'accès aux soins reste cependant posée.

### **III – Conclusion**

A l'issue des échanges auxquels ont donné lieu les deux réunions du groupe de travail N°2, trois thèmes paraissent devoir être traités prioritairement :

- la formation
- le niveau territorial
- la question du pilotage et de la régulation.

Compte-tenu de l'ampleur du sujet, les contributions écrites des participants permettraient d'approfondir la réflexion dans les meilleurs délais.